

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-1/05 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210208-lmc100000021689-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : Subventions au titre des dispositifs d'aides à l'aménagement, l'acquisition et la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS), ainsi qu'à l'aménagement des itinéraires de promenade et de randonnée.
Aide à l'acquisition d'ENS.

Dans le cadre des politiques des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), il est proposé un soutien financier à la Commune de Saint-Augustin pour l'acquisition d'ENS et aux Communes de Saint-Cyr-sur-Morin, d'Ormesson et de Noyen-sur-Seine pour l'aménagement de chemins de randonnée. L'ensemble de ces aides représente un montant total de 97 709 €.

La présente délibération concerne le dispositif d'aides à l'acquisition, l'aménagement et la gestion des ENS.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la Taxe d'Aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 définissant la Politique départementale des Espaces naturels sensibles,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/02 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant total de 16 493 € à la Commune de Saint-Augustin, relative à l'acquisition d'ENS.

Article 2 : d'approuver le projet de convention conclu avec la Commune de Saint-Augustin, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention susmentionnée.

Article 4 : de prélever ces crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces naturels sensibles – autres », Opération « ENS/Subventions acquisition ou aménagement (DI 21) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne